

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIELLA

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIELLA

Nombre de membres du Conseil Municipal
en exercice : 14
qui ont délibéré : 11
Date de la convocation : 22/09/2025

Séance du 25/09/2025
N° 20/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe LANGLADE,

Étaient présents : xx : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Christine BILLE, Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Sophie LAPORTE, Nicolas DARZAC, Jean-Michel LAMARQUE, Bastien LANNUSSE, Christophe LANGLADE, Jacques LASERRE, Guillaume LESCLOUPE.

Excusés : 1 : Vincent BERDOULET

Absent : 2 : Alice DABADIE, Cédric LABORDE

Pouvoir : x :

OBJET : Adhésion des communes membres du SIAEP DE MONGUILHEM-TOUJOUSE-MORMES à la compétence EAU POTABLE du SIEBAG

Le SIAEP de Monguilhem – Toujouse - Mormes a délibéré le 10 avril 2025 pour demander son adhésion au SIEBAG. Le 5 août 2025, le SIEBAG a délibéré pour répondre favorablement à cette demande.

S'agissant d'une modification statutaire et en application des articles L5211-18 et suivants du code général des collectivités territoriales, le SIEBAG a sollicité ses communes membres pour qu'elles délibèrent sur la demande d'adhésion.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion des communes membres du SIAEP de MONGUILHEM, TOUJOUSE et MORMES au SIEBAG à compter du 01/01/2026.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance :

- 1- **accepte** l'adhésion des communes : MONGUILHEM, TOUJOUSE et MORMES à la compétence EAU POTABLE du SIEBAG à compter du 01/01/2026
- 2- **charge** M le Maire de transmettre la présente délibération au président du SIEBAG et à la Sous-Préfecture de Mirande.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

- à 10 voix pour
- à 0 voix contre
- à 1 abstention

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 032-213204639-20250925-D20ADHESIONSIAE-DE

S²LO

Fait à VIELLA le 25 septembre 2025
Le Maire,
Christophe LANGLADE

Affiché en ~~exposé~~
en Sous-Préfecture de Mirande
Pour extrait conforme,

